

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai de la part du Canadien National une réponse écrite qui, je le crains, est trop longue pour que je la lise à la Chambre, mais je la transmettrai volontiers immédiatement au député.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### LE PROJET DE TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement indiquera-t-il à la Chambre qu'il examinera sérieusement le rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation sur la télédiffusion des délibérations de la Chambre afin que les Canadiens ne soient pas privés plus longtemps des talents histrioniques et linguistiques du premier ministre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

\* \* \*

### LA DÉFENSE NATIONALE

#### LES REVENDICATIONS SALARIALES DES OUVRIERS DES CHANTIERS MARITIMES—L'INTERVENTION POSSIBLE D'UN SPÉCIALISTE

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Étant donné que les négociations sont rompues aux chantiers maritimes de Halifax et d'Esquimalt, et que l'offre du Conseil du Trésor porte l'écart régional de 85c. à \$1.15 l'heure pour le travail en cause, le ministre voudrait-il intervenir dès maintenant et faire désigner immédiatement un spécialiste de l'industrie?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé que les négociations relèvent de la compétence de mon collègue, le président du Conseil du Trésor. J'en suis le déroulement avec beaucoup d'intérêt, mais non directement.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

**M. Skoberg:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député invoque le Règlement.

**M. Skoberg:** Monsieur l'Orateur, étant donné l'urgence de la question et la grève à Halifax, puis-je poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourra la poser du consentement unanime de la Chambre. J'ai accordé une certaine latitude en lui permettant [M. McGrath.]

de poser sa question alors que la période des questions finissait. Je dois demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à cette question supplémentaire.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime. Le député ne peut la poser. Passons à l'ordre du jour.

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

##### MESURE CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts)** propose: Que le bill C-224, concernant la qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de proposer aujourd'hui la deuxième lecture du bill C-224, concernant la qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique. Il porte le titre abrégé de loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et a trait à la qualité de l'atmosphère au Canada. Il s'agit d'établir un certain nombre de postes de détection dans tout le Canada, d'effectuer des recherches en vue de l'établissement de programmes de réduction de la pollution de l'air et de faire observer des normes de qualité de l'air d'un littoral à l'autre et de la frontière internationale au haut Arctique.

Le bill sur la lutte contre la pollution atmosphérique parle fréquemment de normes, de directives et d'objectifs nationaux afférents à la qualité de l'air. Le mot «national» ne cesse de revenir. C'est volontaire. Nous voulons que nos règlements contre la pollution atmosphérique aient vraiment une portée nationale. Nous voulons qu'ils soient mis en application dans toutes les provinces canadiennes, tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Les règlements qui régiront les directives, les normes et les objectifs nationaux afférents à la qualité de l'air ambiant, auront vraiment une portée nationale. Ils seront ni régionaux, ni provinciaux, ni locaux mais s'appliqueront à l'ensemble du Canada.

J'insiste sur ce point car quelques députés d'en face ont exprimé un certain scepticisme. Ils ont accusé le gouvernement d'apporter des solutions fragmentaires à la lutte contre la pollution au Canada. Je n'ai cessé de le nier à la Chambre. Nombre d'articles du bill contre la pollution atmosphérique me permettent de le prouver.

Comme je l'ai dit la semaine dernière pendant le débat sur le bill concernant l'organisation du gouvernement, le gouvernement est opposé à la création de havres de pol-